

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2016

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### **Communauté de communes du Pays de Craon : Rapport d'activités 2015 – Approbation**

Monsieur Joseph JUGÉ, vice-président de la communauté de communes du Pays de Craon (CCPC) présente au conseil municipal le rapport d'activités 2015 de la CCPC dont les grands projets en cours sont le très haut débit, le centre aquatique de Craon et le contournement routier de Cossé-le-Vivien.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Craon et émet un avis favorable.

### **Présentation du bilan énergétique de Fontaine-Couverte par le conseil en énergie partagé du Sud Mayenne**

La commune a adhéré en 2015 au service Conseil en Energie Partagée (CEP) du GAL (Groupe d'Action Locale) Sud Mayenne.

Monsieur Julien GLANGETAS, conseiller en énergie partagée de la commune, a présenté au conseil municipal le bilan énergétique de la commune dont les objectifs sont :

- connaître les caractéristiques du patrimoine communal,
- étudier les évolutions des dépenses et des consommations énergétiques de la commune au cours des 3 dernières années,
- proposer des améliorations ne nécessitant pas ou peu d'investissements.

Constat : la salle des loisirs est le bâtiment le plus consommateur d'énergie.

Les actions d'amélioration énergétique devront concerner en priorité la salle des loisirs et l'ensemble mairie petite salle, bâtiments pour lesquels une analyse plus approfondie sera faite par Monsieur Glangetas.

### **Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles dispose désormais que le CCAS « peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins 1 500 habitants »

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant le transfert de la compétence « action sociale » à la communauté de communes du Pays de Craon et la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le territoire en question,

Le conseil municipal décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune et le repas des personnes âgées sera organisé par la commune.

### **Communauté de communes du Pays de Craon : désignation d'un référent culture**

Le conseil municipal désigne Mme Jacqueline BEAULIEU en tant que référent culture auprès de la communauté de communes du Pays de Craon, elle sera le relais de proximité entre la commune et les services de la culture de la CCPC.

### **TOURISME Association « Tourisme en Pays de Craon » - Désignation de référents communaux**

Le conseil municipal désigne :

- Mme Jacqueline BEAULIEU, référent tourisme titulaire,
- M. Christian DAULAY, référent tourisme suppléant,

pour représenter la commune de Fontaine-Couverte au sein du conseil d'administration de la nouvelle association « Tourisme en Pays de Craon », créée le 28 juin 2016, en raison de la fusion des Syndicats d'Initiatives de Renazé-Saint-Aignan-sur-Roë, de la Région de Cossé-le-Vivien et du Pays du Craonnais par voie d'absorption du Craonnais.

Le 21 juillet 2016

Le Maire,